

FRÉDY SAFAR ○* ○*
PATRICK SAFAR

DEA de Droit Processuel

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

20, boulevard Gambetta
Boîte Postale n° 10
77002 MELUN Cedex

Tél. : 01 64 52 20 45 - 01 64 52 22 60
Télécopie : 01 64 38 49 33

C.C.P. PARIS 14 036 04 M

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

EXPEDITION

L'an deux mille treize

Et, le TRENTE AOUT

A la requête de la BANQUE CIC EST – SA au capital de 225.000.000 € -
immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n° B 754.800.712 – dont le siège
social est à STRASBOURG (67000) 31 Rue Jean Wenger Valentin – agissant poursuites
et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège

Venant aux droits de la SOCIETE NANCEIENNE VARIN-BERNIER (SNVB) SA
au capital de 60.000.000 € immatriculée au RCS de NANCY sous le n° B 754.800.712 dont
le siège social est à NANCY (54000) 4 Place André Maginot

Elisant domicile en notre Etude et en celle de Maître BENAÏTH Isabelle, Avocat
au Barreau de MELUN

EN VERTU –

De la copie exécutoire d'un acte de notarié établi le 02 FEVRIER 2004 par Maître
Arnaud DECHAMPS, Notaire à LIEUSAIN

Je, Frédy Henri SAFAR, Huissier de Justice Associé, Membre de la Société
Civile Professionnelle d'Huissiers de Justice, SAFAR Frédy et SAFAR Patrick, en
résidence à MELUN 20 Boulevard Gambetta, soussigné

Me suis transporté, ce jour, dans la Commune de LE MEE SUR SEINE –
Département de Seine & Marne, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée
des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Monsieur Eric Johny JACQUENET
né le 20 AOUT 1965 à SAINT PIERRE (Réunion)
Madame Anita Marie Jacqueline ZILMIA Epouse JACQUENET
née le 31 JANVIER 1965 à SAINT DENIS (Réunion)

dont la requérante poursuit l'expropriation en la forme légale, faite par les Epoux
JACQUENET d'avoir obtempéré au commandement qui leur a été signifié suivant acte
de notre ministère en date du 31 MAI 2013

EXPEDITION

Etant dans ladite Commune 112 Rue Jean Antoine Houdon j'ai rencontré les Epoux JACQUENET à qui j'ai décliné mes nom, qualité en leur exhibant ma médaille professionnelle et leur ai exposé le but de ma mission

La maison en question est couverte en tuiles – le chauffage est assuré par la « **geothermie** » - l'ensemble immobilier dans lequel se trouve la maison ne permet pas de photographier celle-ci

Les lieux sont habités par les Epoux JACQUENET et leurs deux enfants âgés de 17 et 21 ans

En compagnie de Madame JACQUENET j'ai ensuite visité la maison qui est construite sur trois niveaux :

ENTREE –

Carrelage au sol

DEBARRAS –

Ciment au sol

GARAGE –

Transformé en buanderie-laverie

Carrelage au sol

Deux radiateurs

Porte roulante

Escalier marches recouvertes de carrelage pour accéder au premier niveau

PREMIER NIVEAU

SALLE DE SEJOUR –

Carrelage au sol

Deux radiateurs

EXPEDITION

PETIT JARDINET -

Dalles de pierre au sol
Clos par un ½ muret et un grillage

Escalier marches recouvertes de carrelage pour accéder au deuxième niveau

DEUXIEME NIVEAU

PALIER -

Carrelage au sol

SALLE D'EAU -

Lavabo en grès blanc sur tablette
Bac à douche en grès blanc
Cuvette et réservoir de WC en grès blanc
Un radiateur

CUISINE -

Carrelage au sol
Evier en grès un bac un égouttoir
Un radiateur

CHAMBRE 1 -

Parquet au sol
Un radiateur

DEBARRAS -

Pièce aveugle
Parquet au sol

Escalier marches recouvertes de carrelage pour accès au 3^{ème} niveau

TROISIEME NIVEAU

EXPEDITION

BUREAU -

Pièce ½ mansardée
Parquet au sol

CHAMBRE 2 -

Pièce mansardée
Parquet au sol
Un radiateur

SALLE D'EAU -

Carrelage au sol
Baignoire en fonte émaillée rose
Cuvette et réservoir de XC en grès rose
Lavabo sur pied en grès rose
Carreaux de faïence autour des sanitaires
Un radiateur

C O U T

Dt Fixe	226.60
SCT	7.27
Art 16-1	104.81

TOTAL HT	338.68
TVA 19.6 %	66.38

	405.06
Taxe Forf	9.15

	414.21

CHAMBRE 3 -

Parquet au sol
Un radiateur
Trappe d'accès aux combles

CHAMBRE 4 -

Pièce mansardée
Parquet au sol

De ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir
ce que de droit

C O U T - QUATRE CENT QUATORZE EUROS 21 CENTIMES

